



Sans solde imposé par l'employeur - légal ou non

Par **Oiknn**, le **30/07/2017** à **00:07**

Bonsoir,

J'ai embauché une garde à domicile depuis le 3/07.

En tant qu'employeur j'avais prévue 1 semaine de congés en juillet, 2 semaines en août , 1 en octobre , 1 en novembre et 2 en décembre .

Ma salariée n'ayant pas acquis de congés puis que le contrat démarre tout juste ne peut pas poser des jours en même temps que les miens

Aussi, j'ai considéré que ces jours d'absences liées à mes vacances seront des jours sans soldes pour la salariée est ce que cette pratique est légale si ma salariée l' accepte?

N'est ce pas un abus de pouvoir ?

Merci pour votre retour

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **30/07/2017** à **10:03**

Bonjour,

Normalement, si c'est bien prévu au contrat de travail, je pense qu'il ne devrait pas pouvoir y avoir de problème même si le nombre de semaines paraît important...

Par **Oiknn**, le **30/07/2017** à **10:59**

Bonjour

Merci pour votre retour

Je n'ai pas rajouté ces éléments dans le contrat mais dans un document annexe signé par les 2 parties

Est ce correct?

En vous remerciant par avance

Bien à vous

Par **P.M.**, le **30/07/2017** à **12:07**

Il aurait mieux valu que ce soit dans le contrat mais si cela a le caractère d'un avenant, ça devrait revenir au même...

Par **Oiknn**, le **30/07/2017** à **12:22**

Entendu ! Merci beaucoup pour votre aide